LA CREUSE

Avec vous au quotidien

état des lieux

analyse

fiches thématiques

Consultation Agenda 21

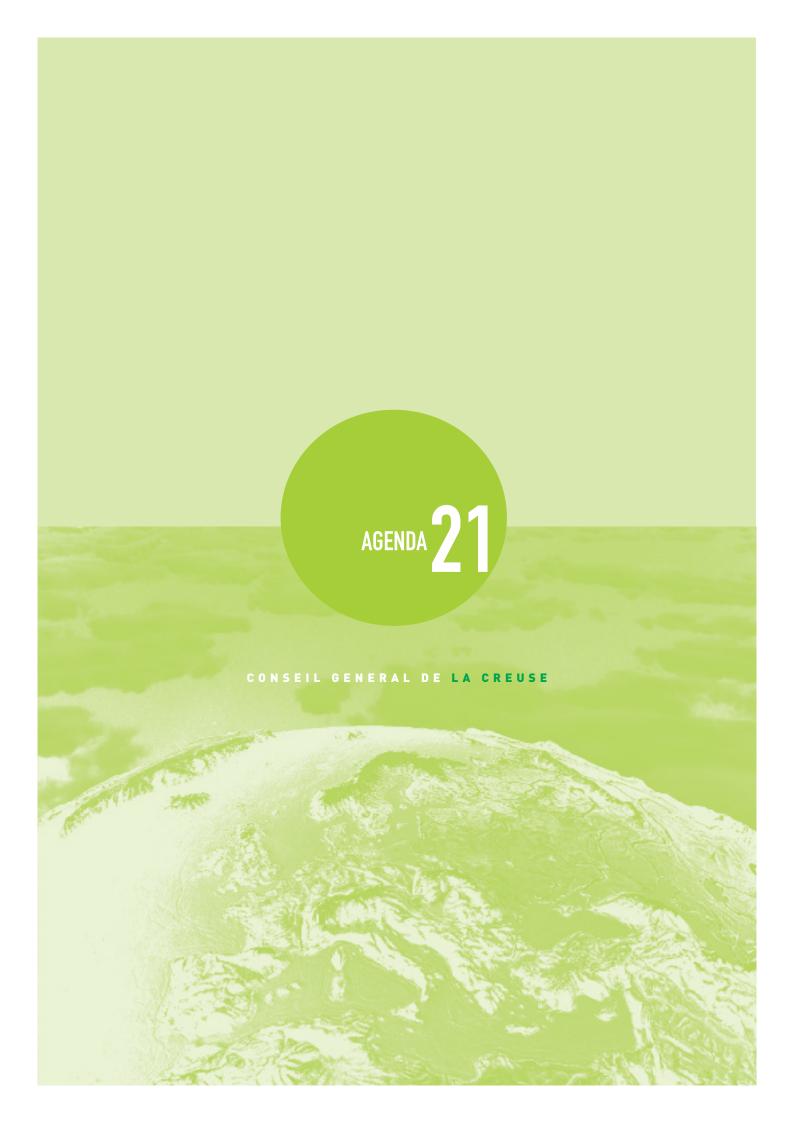












EDITORIAL



ans notre département, du fait de l'histoire et des contraintes économiques, sociales et sociologiques, les pratiques de développement durable sont déjà une réalité. Il s'agit aujourd'hui de lancer la réflexion sur la base de cette réalité, de valoriser nos atouts, de s'appuyer sur nos valeurs pour mettre en place de nouvelles actions qui contribueront à dessiner la Creuse de demain.

L'Agenda 21 du Département de la Creuse sera tout entier tourné vers cet objectif du développement durable, où l'économie, le social et l'environnement sont des données fondamentalement interdépendantes. Il se construit par étapes, dans la concertation et le dialogue.

La première étape porte sur le diagnostic partagé. Le diagnostic est un regard précis, une observation des données qualitatives et quantitatives de notre économie, de notre démographie, des outils sociaux en notre possession, des pratiques de services ; ceux-là mêmes qui vont déterminer nos options pour demain. Le diagnostic donne une photographie permettant d'identifier les forces et les faiblesses afin d'apporter des solutions, de porter une réflexion sur le long terme nous aidant à dessiner le Département que nous souhaitons pour les années à venir.

La seconde étape porte sur les enjeux, c'est-à-dire les objectifs poursuivis par le territoire. Cette étape se traduit par la définition d'un projet de territoire commun, élaboré sur la base du diagnostic partagé et qui doit reposer sur une vision des besoins du territoire partagée entre les différents acteurs locaux.

La troisième étape portera sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Elle doit se traduire, de manière opérationnelle, dans un véritable contrat de cohésion territorial, social et environnemental. Le but est de définir un cadre pour une véritable recomposition de l'action publique au service du territoire départemental, dans une optique de développement durable de l'espace rural. Ce contrat devra mettre en cohérence les politiques publiques pour prendre en compte les réalités locales, responsabiliser les acteurs, mobiliser les ressources disponibles (humaines et financières) et inscrire les actions dans la durée.

Enfin, depuis une dizaine d'années, avec le transfert des compétences de l'Etat, le Conseil Général a vu ses missions s'élargir, ses effectifs ont doublé, ses métiers se sont diversifiés, s'enrichissant de nouvelles cultures et pratiques professionnelles, reconfigurant ainsi un nouveau service public départemental. Pour faire face aux nouveaux défis qui attendent une « éco-administration », l'administration départementale doit continuer à faire évoluer en permanence ses pratiques pour les adapter aux enjeux du développement durable, en concertation avec les acteurs concernés.

Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse Président du Conseil Général



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p.6 et 7
I ETAT DES LIEUX	P.9
1.1 Méthodologie	p.10
1.2 Etat des lieux du territoire	p.11 à 13
1.3 Etat des lieux des pratiques durables	p.14 et 15
II ANALYSE ET SUESTISMMENEMENT	
II ANALYSE ET QUESTIONNEMENT	p.17
2.1 Introduction	p.18
2.2 Les points forts	p.19
2.3 Les faiblesses	p.20
2.4 Le Conseil Général, acteur majeur	p.21
2.5 Les enjeux qui se dessinent	p.22 et 23
2.6 Les perspectives	p.24 et 25
2.7 Conclusion	p.26
III FIGUEO TUÉMATIQUEO D'ANALVOE	
III FICHES THÉMATIQUES D'ANALYSE	p.27
3.1.1 Transports scolaires	p.28
3.1.2 Approvisionnement des collèges	p.29
3.1.3 Formations post-bac	p.30
3.2.1 Petite enfance	p.31
3.2.2 Solidarités	p.32
3.2.3 Insertion	p.33
3.2.4 Logement	p.34
3.3.1 Transports	p.35
3.3.2 Bâtiments	p.36
3.3.3 Routes départementales	p.37
3.3.4 Déchets	p.36
3.3.5 Energie	p.39
3.4.1 Emploi	p.40
3.4.2 Economie sociale et solidaire	p.41
3.4.3 Agriculture	p.42
3.4.4 Forêt	p.43
3.4.5 Tourisme	p.44
3.5.1 Santé	p.45
3.5.2 Eaux	p.46
3.5.3 Patrimoine paysager et culturel	p.47
3.5.4 Patrimoine naturel	p.48
3.6.1 Culture	p.49
3.6.2 Sport	p.50
3.6.3 Proximité	p.51
3.6.4 Moyens de communication	p.52

AVANT-PROPOS



DÉFINITIONS

ACTION 21 : le sommet de la Terre de Rio, en 1992, a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXIº siècle. Ce document a été adopté par 49 pays sous le vocable « Action 21 ». Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau des territoires sous la forme d'Agenda 21.

AGENDA 21 : l'Agenda 21 est donc une déclinaison locale ou territoriale des principes de Rio. À travers un Agenda 21, des acteurs territoriaux s'engagent dans la déclinaison de ces engagements internationaux au niveau de territoires. Le terme agenda est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir « programme ». Celui-ci doit, selon les principes du développement durable, harmonieusement traiter les aspects économiques, sociaux et culturels, environnementaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : le développement durable est une conception de l'intérêt public appliquée à la croissance économique et reconsidérée afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux. La traduction anglaise « sustainable development » est parfois directement traduite en français par développement soutenable.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Définition donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, dans le rapport dit Brundtland (du nom de sa présidente, Norvégienne). Cette formule désormais connue est la définition la plus précise que l'on puisse donner du développement durable et de son intention première.

REPÈRES HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Dès 1972 se tient la conférence des Nations Unis sur le développement durable à Stockholm et, en 1992, le très fondateur « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro. Au rendez-vous brésilien, 164 nations lancent un nouveau leitmotiv : « Penser au niveau global, agir au niveau local ». 49 de ces pays s'engageront dans Action 21, qui sera l'origine même des Agendas 21 locaux appelés à se multiplier. Parce qu'il n'existe pas d'action purement symbolique ou inutile à quelque niveau que ce soit (de la seule cellule familiale à la gestion d'un Etat), chacun est ainsi appelé à se questionner sur sa manière de consommer, de produire et de rejeter afin de la modifier et d'apporter, individuellement comme collectivement, des améliorations aux répercussions planétaires.

En 2003, la création d'un Conseil national du développement durable puis, l'année suivante, la promulgation d'une Charte de l'environnement adossée à la Constitution, qui stipule dans son article 6 que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable », sont autant de feux verts lancés aux collectivités territoriales pour initier des démarches allant dans le sens du progrès pour tous, par tous, respectueux de chacun et des générations à venir.

Tous doivent désormais tendre à œuvrer de concert à la conciliation d'une économie viable et équitable, d'une écologie viable et vivable et d'une sphère sociale équitable et vivable comme le schéma ci-après le synthétise. Le centre névralgique commun à ces trois modes de vie reste l'impérieuse nécessité d'un fonctionnement durable, c'est-à-dire pérenne et perpétuellement respectueux de ces principes directeurs.

Les penseurs mondiaux ont souvent résumé cela par l'expression désormais connue d'un système idéal qui soit « économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable », le développement durable se situant au point de convergence de ces trois pôles de réflexion et d'action.

AVANT-PROPOS



UN PROJET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un Agenda 21 local ou territorial est donc la transcription dans la réalité du territoire des principes du sommet de Rio. En s'inscrivant dans une démarche « Agenda 21 », le Conseil Général prend sa part dans la recherche d'un développement durable en Creuse, qui soit « économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable ».

L'Agenda 21 est un « projet politique de développement local pour le XXIº siècle ». C'est un document qui fixe un projet de territoire pour 10 ou 15 ans, basé sur une gestion économe, équitable et intégrée au territoire, répondant aux enjeux pour le futur. Il doit donc faire l'objet d'un large travail de concertation et d'écoute, d'une programmation et d'une planification d'actions répondant tout à la fois à des critères locaux et aux grands objectifs mondiaux que porte le développement durable. C'est pourquoi la démarche s'appuie sur une concertation avec la population et les acteurs de la société civile (associations, entreprises, administrations).

L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune. C'est l'objet du présent document.



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

ETAT DES LIEUX



I ETAT DES LIEUX



1.1 MÉTHODOLOGIE

► 1.1.1 ■ QU'EST QU'UN AGENDA 21 ?

Un Agenda 21 est un projet territorial de développement durable, mettant en œuvre « les principes de Rio ». Ainsi, à toutes les étapes du projet, les données économiques, sociales et environnementales, qui concourent par leur combinaison à définir la notion de développement durable, seront-elles systématiquement examinées.

« PRINCIPE D'ACTION 28.1 : les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Chapitre 28 de l'Agenda 21 de RIO 1992

► 1.1.2 LES ÉTAPES DU PROJET

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux a été établi de façon à alimenter la réflexion conduisant à l'élaboration d'une vision pour l'avenir du territoire.

UN DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE ET DES ENJEUX SPATIALISÉS

Un tel projet doit permettre à un territoire d'interroger chacun de ses habitants et de ses usagers sur la façon dont il conçoit son avenir sur ce territoire. Il permet d'élaborer une vision commune et engageante du territoire.

UN PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE POUR LE TERRITOIRE

Ce plan d'action dépend des enjeux propres de la collectivité et ceux mis en évidence dans le diagnostic, de leur hiérarchisation au regard des moyens disponibles et des impacts attendus.

UNE LABELLISATION. RECONNAISSANCE DE LA DÉMARCHE

Elle attestera que la démarche entreprise garantit l'application des principes de Rio.



ETAT DES LIEUX I

1.2 ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



► 1.2.1 < SOCIAL

- . La Creuse présente une faible démographie, 123 344 habitants pour une surface de 5 565 km², soit 22 habitants/km², ce qui place le département en avant-dernière position dans le classement national.
- . La population est éparse sur le territoire.
- . La tranche de plus de 65 ans représente 26% de la population totale.
- . 18.4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
- . Les jeunes diplômés s'installent peu en Creuse, qu'ils soient formés sur le territoire ou non.
- . La densité médicale est faible et pose déjà le problème de l'accès aux soins (21 minutes de temps moyen d'accès à un hôpital).
- . Le climat social est paisible.
- . L'habitat est dispersé, énergivore et peu en adéquation avec les besoins des personnes en situation de fragilité : 8.6% des logements sont classé en médiocre très médiocre (4.1% au niveau national).
- . 21% des logements sont des résidences secondaires.
- . Les coûts des transports sont élevés, les temps de transports importants. 82% des trajets domicile/travail sont faits en voiture individuelle et 56% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence.
- . 52% des enfants scolarisés se rendent à l'école par les transports collectifs et passent en moyenne 45 mn/jour dans le bus.
- . On estime en 2011 le besoin de garde de jeunes enfants à 1932. 346 places sont disponibles en structures d'accueil, le reste est assuré par les assistantes maternelles. Le handicap est peu pris en compte dans les modes de garde.
- . 50% des foyers ont accès à Internet. Le territoire est couvert par le haut débit mais une partie de la population reste encore peu informée de l'offre.
- . Vie associative très développée.

I ETAT DES LIEUX



1.2 ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



► 1.2.2 ■ ECONOMIE

- . Fin 2009, le nombre total d'emplois s'élevait à 45 628. Le taux de chômage s'établissait à 9.4%. Certains emplois sont difficiles à pourvoir.
- . La Creuse est faiblement industrialisée (524 entreprises de type industriel pour 4 715 emplois). Quelques entreprises sont présentes de manière diffuse sur des niches technologiques.
- . Les entreprises artisanales sont très présentes, et la moitié d'entre elles sont des entreprises individuelles.
- . La moyenne d'âge des chefs d'entreprise avoisine les 50 ans.
- . Dans le domaine agricole, 17% des 5 293 exploitations ont un chef d'entreprise de plus de 60 ans, et 32% entre 50 et 59 ans.
- . 38.2 % des emplois relèvent de l'administration publique, soit 17 423.
- . 31.3% relèvent du commerce, des transports et de services divers (soit 14 290).
- . 13.4% se situent dans l'agriculture (soit 6 097).
- . Le tourisme représente 1 200 emplois salariés (données 2012).
- . La filière bois quant à elle représente 830 emplois.
- . Enfin les 2/3 des 5 013 salariés de l'ESS (économie sociale et solidaire) travaillent dans les secteurs de l'action sociale et de la santé.
- . Le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant était en 2005 de 18.572 € (27.811 € pour la moyenne nationale)
- . Le Conseil Général a distribué en 2011, au titre du RSA (Revenu de Solidarité Active), de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), environ 40 millions d'€. Les politiques du Conseil Général jouent un rôle important dans la redistribution des revenus et la lutte contre la pauvreté.



ETAT DES LIEUX I

1.2 ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



► 1.2.3 ■ ENVIRONNEMENT

- . La nature est omniprésente, préservée mais fragile. La qualité de l'environnement naturel et du patrimoine était citée comme point fort dans une enquête BVA en 2001 pour le compte de l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation touristiques).
- . La forêt couvre 30% du territoire, les terres agricoles 60%, et les milieux humides sont notamment caractérisés par 5 275 km de rivières et 3 266 étangs d'une surface supérieure à 1 ha.
- . La ressource en eau est constituée essentiellement par une eau de ruissellement, sensible à l'eutrophisation. (*) La ressource est fragile et sensible aux pratiques agressives, et subit des sources de pollution diffuses. Les eaux sont agressives.
- . L'alimentation du territoire en eau potable n'est pas sécurisée, notamment en période estivale.
- . Le climat est un climat de petite montagne, frais et humide.
- . Le département gère 4 375 km de routes départementales, soit 35 mètres par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 9.5, 37% sont classés en montagne (moyenne nationale 22%).
- . La collecte et le traitement des déchets sont supportés par 13 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et coûtent en moyenne 86 € par habitants et par an. 32% des déchets sont valorisés.
- . Les espaces réglementairement protégés représentent 190 ha dont 166 ha pour la réserve naturelle de l'Etang des Landes.
- . Les activités de plein air sont nombreuses, 3 000 km de sentiers de randonnée, 1 400 km d'itinéraires de grande randonnée.

I ETAT DES LIEUX



1.3 ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES DURABLES AU CONSEIL GÉNÉRAL



► 1.3.1 < SOCIAL

- . Les pratiques solidaires sont actives, présentent un maillage dense, une bonne couverture du territoire et représentent 5 013 emplois.
- . Les réseaux associatifs sont denses et riches (sports, culture...).
- . 4 984 dossiers sont gérés au bénéfice des personnes en perte d'autonomie, et 500 packs domotiques ont été installés à leur domicile. 700 emplois environ ont été déployés dans le secteur de l'aide à domicile.
- . 7 833 personnes sont couvertes par le RSA et bénéficient d'actions spécifiques d'accompagnement dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion.
- . 1 074 dossiers ont été instruits au titre des aides contre la précarité énergétique.
- . L'ajout de clauses d'insertion dans les marchés publics est un outil en faveur de l'insertion en cours de déploiement.



► 1.3.2 **►** ECONOMIE

- . L'économie sociale et solidaire représente un poids significatif, la Creuse arrive en 7^{ème} position au plan national en matière d'emploi salarié dans ce secteur. Des formations post-bac dans ce secteur sont en place.
- . 120 CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) rassemblent 2 600 adhérents.
- . Le Conseil Général encourage les approvisionnements en circuits courts pour les cantines des collèges.



ETAT DES LIEUX I

1.3 ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES DURABLES AU CONSEIL GÉNÉRAL



► 1.3.3 ■ ENVIRONNEMENT

- . Depuis quelques années, les pratiques routières du Conseil Général intègrent la notion de développement durable :
- fauchage raisonné du bord des routes ;
- peinture à l'eau pour le marquage de la chaussée ;
- réutilisation des fraisats, marchés à variante pour les aménagements routiers ;
- enrobés tièdes :
- emploi de la bouillie de sel et optimisation des interventions de la viabilité hivernale.
- . Le schéma départemental des milieux aquatiques a permis de rééquilibrer les usages et favorise leur restauration.
- . Dans le domaine de l'alimentation en eau potable, des actions d'accompagnement et de formation des personnels communaux sont mises en place.
- . Le schéma départemental d'assainissement a permis de prendre en charge des problématiques liées à l'assainissement collectif et non collectif.
- . La mise en valeur de la réserve naturelle de l'Etang des Landes constitue un des projets phares en matière de protection des zones humides et de la biodiversité.
- . Les exigences dans les appels d'offres relatifs aux transports et concernant les performances environnementales des véhicules sont supérieures au minimum requis.



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

ANALYSE et QUESTIONNEMENT



II ANALYSE et QUESTIONNEMENT

2.1 INTRODUCTION



Notre département est un territoire rural qui présente un modèle de développement spécifique, solidaire et respectueux de l'environnement. Il a été et il est capable de s'adapter en permanence pour évoluer dans la durée, cependant il convient d'accompagner ces évolutions pour les inscrire dans une perspective de développement durable. En effet l'idée de départ est simple, mais il est bon de la rappeler : ce territoire rural est un territoire fragile mais d'avenir si un certain nombre de conditions sont remplies.

Le département se caractérise par un habitat épars mais équilibré qui a longtemps permis une protection des ressources naturelles, au premier rang desquelles la ressource en eaux, par une faible ponction. Cette répartition de la population a nécessité le développement de la solidarité de voisinage et une tradition d'accueil qui ont été renforcées par les migrations saisonnières (maçons de la Creuse). Ainsi il n'existe pas de modèle économique de développement industriel en Creuse en pôle de compétitivité, y compris dans le milieu forestier. En contrepartie le développement de ces solidarités de voisinage et de compagnonnage explique le poids important de l'économie sociale et solidaire. Le département dispose par exemple d'un réseau de CUMA qui le place au premier rang des départements français.

Aujourd'hui, confronté à de vrais défis (démographie, économie, emploi), le département dispose pourtant de sérieux atouts (environnement, cadre de vie, patrimoine, accueil, accessibilité, équilibre villes/campagnes. . .) pour renouveler son modèle de développement durable. La ruralité doit s'y écrire au pluriel, car c'est aussi sa diversité qui fait sa force, et qui permet de répondre aux attentes des populations. Ces ruralités donc, n'opposent pas l'urbain au rural, mais défendent plutôt un mode de vie basé sur l'équilibre et un développement s'appuyant sur l'interdépendance entre les deux. Inscrire ces « nouvelles ruralités » dans un développement durable, c'est surtout œuvrer pour le maintien de territoires variés, dynamiques, créatifs, peuplés, autonomes et productifs.

Ce modèle non agressif pour l'environnement a fonctionné jusqu'à l'exode rural qui a divisé par deux la population du département, rompu cet équilibre et laissé la place à une agriculture « écologiquement intensive ».

Ainsi, par rapport aux 3 piliers du développement durable, le département présente une attractivité sociale et environnementale indéniable. Cette attractivité s'entend sur le plan économique, et plus particulièrement sur celui du développement de nos entreprises ; sur le plan social encore et donc sur l'avenir de nos emplois et du lien social ; sur le plan de la qualité de vie enfin et sur notre capacité à proposer des modes de vie répondant aux besoins des populations.

2.2 LES POINTS FORTS

► 2.2.1 SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- . Une grande capacité d'innovation et un environnement favorable à l'implantation d'entreprises (zones d'activités, services associés, accompagnement, foncier moins cher, etc.).
- . Un tissu artisanal et commercial très présent.
- . Un département qui reste rural, avec une agriculture performante, liée notamment à la qualité du cheptel bovin, mais qui a su aussi accompagner le développement des services à la personne et de l'économie résidentielle, au plus près des besoins des habitants.
- . Autre constat, les collèges disposent d'infrastructures de qualité et de bons résultats obtenus au BEPC ; il en est de même pour le Baccalauréat.

► 2.2.2 < SUR LE PLAN DU LIEN SOCIAL

- . Des bassins de vie à échelle humaine, favorisant une vie simple et des rapports humains paisibles qui s'enracinent dans les solidarités de village, dans lesquels les déplacements sont facilités, moins denses et moins polluants et où les services utiles à l'épanouissement de la famille sont disponibles (petite enfance, offre culturelle de proximité, services).
- . « Vivre ensemble » est possible grâce au dynamisme de la vie locale, au tissu associatif et aux projets bâtis à l'échelle des territoires vécus. La solidarité reprend le pas sur l'isolement et le repli sur soi. La culture et le patrimoine (historique, naturel, culturel) constituent des éléments identitaires et des points d'intérêt incontournables.
- . Le Département a fait de gros efforts dans la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en établissement. On mesure une avancée significative en ce qui concerne la prise en charge de ces dernières (associations d'aide à domicile, domotique).

► 2.2.3 SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- . Un cadre de vie préservé dans un milieu sain, un accès rapide aux espaces naturels, des paysages protégés, une agriculture autonome et diversifiée et le développement d'énergies nouvelles (filière bois par exemple) autorisent de véritables politiques de développement durable sur ces territoires.
- . Le département a toujours eu une ressource en eau de ruissellement dont la qualité a été protégée par un habitat diffus pesant faiblement sur la ressource, par l'absence de grandes concentrations urbaines et par le modèle économique. Des politiques actives de protection de cette ressource ont été engagées par le Département avec l'ensemble des acteurs concernés.

► 2.2.4 SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT

- . Villes moyennes, bourgs-centres, espaces naturels se partagent l'espace de manière équilibrée et constituent des espaces interstitiels vivants.
- . En matière de prospective, l'économie locale est fondée sur l'équilibre entre économie résidentielle et productive, principalement agricole.

II ANALYSE et QUESTIONNEMENT



2.3 LES FAIBLESSES



- . Vieillissement de la population et faible densité démographique.
- . Isolement et habitat dispersé.
- . Disparition progressive des services publics et au public.
- . Absence de pôle urbain important.
- . Démographie médicale inquiétante.
- . Départ des jeunes diplômés.
- . Transmission difficile des petites entreprises et exploitations agricoles compte tenu du vieillissement.
- . Faiblesse du tissu industriel et notamment agro alimentaire.
- . Crise de l'emploi traditionnel.
- . Problème de la mobilité et des infrastructures (routières, ferroviaires, numériques).

2.4 LE CONSEIL GÉNÉRAL ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Notre collectivité est progressivement devenue le principal défenseur du territoire départemental, et ce rôle, qui s'est renforcé au fur et à mesure de la réduction de la présence territoriale de l'Etat, l'a conduit à sortir de plus en plus de son champ de compétences obligatoires pour s'intéresser à tous les sujets qui engagent l'avenir du territoire et de ses habitants. Il intervient notamment sur le développement économique, le logement, la gestion de l'eau, le soutien aux communes, l'aménagement numérique du territoire, la vie culturelle et associative...

Aussi est-il légitime de s'interroger sur l'impact de ces politiques publiques, quelles que soient leurs spécificités, à travers les 3 piliers du développement durable (volets environnemental, économique, social) :

• Transports scolaires

• Approvisionnement collèges

• Formations (post-bac)

Petite enfance

Solidarité

Insertion

Logement

Transports

Bâtiments

Routes

Déchets

Energie

• Emploi

Economie sociale et solidaire

Agriculture

Forêt

Tourisme

Santé

• Eaux d'alimentation

• Milieux aquatiques, eaux de loisirs

Eaux de rejets

• Patrimoine culturel et paysager

Patrimoine naturel

• Culture

Sports

Proximité

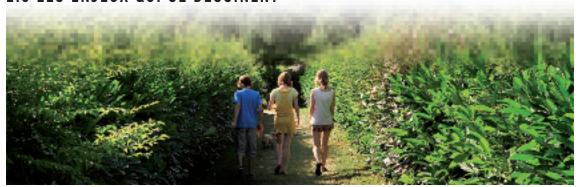
Moyens de communication

Ces thématiques font l'objet de fiches détaillées placées au paragraphe 3.

II ANALYSE et QUESTIONNEMENT



2.5 LES ENJEUX QUI SE DESSINENT



Les collectivités locales ont, à travers l'Agenda 21, l'occasion et même le moyen de réinterroger les politiques publiques. C'est un outil stratégique qui nous offre une vision à long terme et la possibilité d'ouvrir un espace d'innovation, d'expérimentation et de favoriser la transversalité, les échanges et la mise en commun de pratiques sur un même territoire.

Ce projet de territoire pourrait répondre aux enjeux suivants :

- Développer une approche territoriale de l'économie, une économie locale, une économie de proximité au cœur des pratiques démocratiques et éducatives, s'appuyant sur une de ses forces existantes : le maillage des structures de l'ESS en lien avec le tissu de l'artisanat et du commerce.
- Conforter un modèle de développement à partir des potentialités locales (agriculture, bois, tourisme vert, etc.).
- Encourager les initiatives, épauler les porteurs de projets et accueillir de nouvelles populations sur ce champ d'activités, voilà un des défis à relever. Il s'agit de retrouver du sens, un lien avec le territoire, son environnement humain, sa géographie physique, ses paysages, afin de construire une politique nouvelle, évitant ce que les chercheurs nomment « la déconnexion entre économie et société ».
- Faire de la Creuse un terrain d'expérimentation, un champ d'innovation, un véritable « Laboratoire de la ruralité », sous la forme du concept de HQT : Haute Qualité Territoriale ; ruralité non pas au sens de seulement conserver, de protéger mais la ruralité vécue comme un mouvement, prenant en compte les évolutions de la société, des enjeux en matière de développement durable.

Il faut se convaincre qu'à partir de ses ressources propres, ses singularités (vieillissement, santé, télémédecine, agriculture paysanne, valorisation des productions locales et organisation des circuits courts, forêt, agro tourisme, énergies renouvelables, éco construction, paysages), un territoire rural peut s'inscrire dans ce que Michel Serres appelle « un monde du possible ».

Il s'agit donc d'organiser nos interventions de manière équilibrée, concertée et partenariale sur l'ensemble de ces politiques à partir des leviers suivants :

2.5 LES ENJEUX QUI SE DESSINENT

≥ 2.5.1 ■ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- . Il s'agit ici de mettre l'accent sur la qualité de vie, en valorisant les actions déjà mises en place en termes de logement, transports et services de proximité.
- . L'Agenda 21 confortera une politique de l'habitat favorisant la réhabilitation des centres-bourgs et la mixité sociale dans un contexte de pression moindre sur le logement. L'amélioration de la qualité de vie se traduit également par un soutien à la diversification des modes d'accueil de la petite enfance et une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement et des paysages...
- . L'Agenda 21 du Conseil Général doit également être un moyen de valoriser toutes les actions de solidarités déjà mises en place en faveur des personnes en difficulté et de les placer dans un contexte global. Pour ces personnes, l'amélioration de la qualité de vie à domicile doit se traduire par des logements décents, adaptés à la mobilité et conformes aux normes d'accessibilité et d'économies d'énergies.
- . Le maintien à domicile peut être synonyme d'isolement. Afin de rompre ce dernier, nous pouvons imaginer une offre de transports adaptée et concevoir des solutions techniques au domicile des personnes en perte d'autonomie afin de les sécuriser et de favoriser le maintien du lien social.
- . Il s'agit donc d'intégrer le Schéma Départemental en faveur des Personnes en Perte d'Autonomie (2010-2015) et d'en poursuivre les défis.

► 2.5.2 ■ PROMOUVOIR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET INNOVANT

- . L'équilibre du territoire, de l'habitat et des services est la condition première pour diminuer la pression sur l'environnement et organiser la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.
- . L'innovation devient essentielle pour des territoires ruraux qui ne bénéficient pas toujours de la solidarité nationale. Le Département, niveau de proximité, fédérateur des territoires locaux, témoigne de sa capacité à prioriser son action selon les réalités locales. La plupart de ces politiques s'inscrivent dans la démarche volontariste de chaque territoire, donc en dehors de son champ direct de compétences.

► 2.5.3 ■ ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOCIALE. SOLIDAIRE ET DE PROXIMITÉ

- . La transmission d'entreprises, déjà difficile, sera une problématique majeure dans quelques années, qu'il faudra régler afin de maintenir le dynamisme économique. En effet l'âge moyen des chefs d'entreprises est proche de 50 ans. C'est donc l'un des aspects que l'Agenda 21 devra prendre en compte dans son plan d'actions.
- . Le développement économique est un levier efficace pour attirer des nouvelles populations sur le territoire. L'économie sociale et solidaire peut en être un formidable levier.
- . Enfin, certaines entreprises locales sont délaissées (abattoirs et transformation du bois...) au profit d'entreprises extérieures au département. L'Agenda 21 pourrait activer les moyens de donner un dynamisme à ce type de structures afin de valoriser l'activité économique locale.
- . Il faut donc, à terme, créer de la richesse et de la valeur-ajoutée dans le département, en particulier dans les domaines du bois et de l'élevage. Une première piste serait de créer de la valeur ajoutée par la transformation. L'autre piste serait d'identifier le territoire par une marque Creuse, par exemple.

II ANALYSE et QUESTIONNEMENT





Une administration au service du projet de développement durable du Conseil Général : l'éco-administration.

Actuellement organisée pour porter les valeurs qui ont toujours guidé l'action du Département – solidarité, proximité et accueil des usagers, innovation et projets, efficacité, prudence et anticipation — l'administration départementale devra évoluer vers plus de réactivité, d'exemplarité en matière de développement durable dans une démarche d'amélioration continue

► 2.6.1 ■ GOUVERNANCE

- Le projet de territoire doit se traduire, de manière opérationnelle, dans un véritable contrat de cohésion territorial, social et environnemental.
- . Le but est de définir un cadre pour une véritable recomposition de l'action publique au service du territoire du département, dans une optique de développement durable de l'espace rural. Ce contrat devrait mettre en cohérence les politiques publiques pour mieux prendre en compte les réalités locales, pour responsabiliser les acteurs, pour mobiliser les ressources disponibles (humaines ou financières) et inscrire les actions dans la durée.
- . Ces actions départementales doivent intégrer les réalités du territoire du département : un maillage fin de villes moyennes et de campagnes. Ce modèle impose une gouvernance territoriale garantissant une articulation stable entre les différents usages et les habitants. Cette gouvernance s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs locaux autour de la mise en œuvre de projets de territoire, animés par des collectivités territoriales et soutenus par des politiques publiques nationales d'ingénierie territoriale.

2.6 LES PERSPECTIVES

► 2.6.2 ■ DES ACTIONS POSSIBLES

- . En matière d'accueil : des plans d'accueil de nouvelles populations, l'enrichissement des pôles de services intermédiaires, des stratégies de marketing territorial et de développement exogène, etc.
- . En matière de démographie médicale : création de bourses à l'installation de médecins, soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires, réseau universitaire, télémédecine, etc.
- . En matière de services : aide au maintien à domicile des personnes âgées, développement des nouvelles technologies appliquées au secteur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, services d'aide à la personne, soutien au commerce et à l'artisanat, transport à la demande, e-administration, territorialisation des personnels, etc.
- . En matière d'infrastructures : engagement et financement de routes nationales, de LGV, de réseau à Très Haut Débit ou de téléphonie mobile, etc.
- . En matière d'énergie et d'environnement : c'est l'éco-département qui préserve ses ressources naturelles et met en valeur ses espaces naturels sensibles tel que l'Etang des landes, promeut les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) pour envisager une autonomie énergétique à moyen terme.
- . En matière d'économie et d'emploi : des aides au développement industriel, l'aménagement de zones d'activité, la valorisation de l'enseignement supérieur, l'aide aux TPE / PME, l'aide à l'agriculture, le soutien aux nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, groupements, aide à la création, emploi du conjoint...). Pour faire face au vieil-lissement des chefs d'entreprise, il faut mettre en place des dispositifs pour retenir ou faire revenir dans la Creuse les diplômés du département.

II ANALYSE et QUESTIONNEMENT



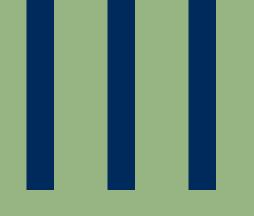
2.7 CONCLUSION

Le rapport de l'ARF (Association des Régions de France) propose l'Indice de Développement Humain comme élément clé sur notre façon de « reconsidérer la richesse », en référence à Patrick Viveret.

Il ressort que :

- « L'Ile-de-France et Rhône-Alpes combinent un fort PIB par habitant et un IDH élevé. Il n'en est pas de même pour la Provence Alpes Côte d'Azur, la Champagne-Ardenne et la Haute Normandie, respectivement 10^{ème}, 20^{ème}, 18^{ème}, alors qu'elles sont parmi les 6 premières régions françaises en termes de richesse économique.
- « A contrario, Midi-Pyrénées et Limousin sont relativement mieux positionnées en termes de développement humain : Midi-Pyrénées est la 2ème région française en termes de développement humain alors qu'elle a le 9ème PIB / habitant. Le contraste pour le Limousin est encore plus fort : 19ème région en termes de richesse économique, le Limousin a un IDH régional supérieur à la moyenne nationale.
- « Les bonnes performances de ces 2 régions en matière d'éducation expliquent en partie cette différence ».

La conclusion, au vu de ce point particulier et de l'état des lieux général est que, suivant les critères que nous prenons en compte, nous sommes riches de « bien vivre », de « lien social », d'une citoyenneté harmonieuse et de solidarités, autant d'atouts que nous devons faire valoir dans l'époque difficile que nous traversons. L'environnement doit être un levier du développement économique et social équilibré et durable du département.



FICHES THEMATIQUES D'ANALYSE



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

3.3.2

3.3.3

3.3.1

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

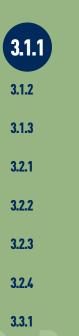
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3





AGENDA 2

RANSPORTS SCOLAIRES

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.3.2

- ► 52% des enfants scolarisés, soit 7 800 élèves empruntant un transport collectif pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée.
- ▶ 450 circuits sont organisés et 28 000 km parcourus chaque jour par les transports scolaires.
- ► Le temps moyen de transport est de 45 mn et le temps maximum est de 1h15.
- Ce service génère 300 emplois de chauffeurs, dans le département.

ENJEUX

- Temps de transport des enfants, temps global de la journée des élèves.
- · Maîtrise des coûts, du nombre de véhicules.
- Consolidation des emplois de chauffeurs.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Réorganisation spatiale et harmonisation des horaires entre les circuits de bus et les horaires d'ouverture des établissements scolaires.
- Promotion des transports collectifs, augmenter le nombre d'usagers scolaires (objectif 60%) et du covoiturage.
- Réduction des amplitudes horaires des enfants.
- Réduction du nombre de véhicules.

ETAT DES LIEUX

3.6.2

3.6.3



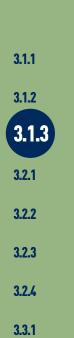


F	TAT	DES	HFI	IX
	1/ VI			

	De	no	mbr	eu	x produc	teurs	locaux	de	produits frais	
exe	erce	ent	sur	le	territoire	une	activité	de	grande qualité.	

- ► Le Grenelle 2 fixe à 20% le taux de repas servis qui doivent être bio. Cependant la filière des producteurs locaux n'est pas organisée pour répondre aux besoins des collèges et ceux-ci rencontrent de grandes difficultés à établir la preuve de leur conformité au Grenelle.
- ► Le Conseil Général propose une aide à l'approvisionnement bio de 8.000 €, mais cette enveloppe est sollicitée par peu d'établissements.

-	
ENJEUX	
Répondre aux exigences du Grenelle en s'appuyant sur les producteurs locaux.	
 Inciter à l'utilisation des produits issus des circuits courts pour favoriser une ali- mentation de qualité dans les collèges. 	
PISTES D'ACTION Identifiées	
Proposer un menu complet bio-local / semaine par exemple.	
 Former les personnels à l'utilisation de produits bio locaux (saisonnalité, conditionnement, etc.). 	
• Affirmer l'approvisionnement par circuits courts.	
 Promouvoir la création d'une plate forme de distribution, identifier de façon fine les producteurs. 	
 Changer le mode d'aide des collèges. Conventionner avec la Chambre 	
d'Agriculture. • Rédiger la charte des collèges	
« éco-pédagogie ».	





AGENDA 21

Ш

FORMATIONS POST-BAC

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.3.2

ETAT DES LIEUX

- ► 29 élèves de master en lien avec la gestion du patrimoine.
- ➤ 538 étudiants en BTS ou assimilés, en lien avec la gestion de l'eau.
- ▶ 233 élèves dans les champs paramédicaux.
- ▶ 1 institut de formation en soins infirmiers.
- ▶ Des savoir-faire en pointe dans le domaine de la domotique.
- ► Une formation CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) dans le domaine de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).
- ► Une SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) spécialisée dans le domaine de l'éco-construction.

ENJEUX

• Attirer des étudiants en s'appuyant sur des savoir-faire locaux et proposer des opportunités d'emploi.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

• Développer un pôle universitaire en Creuse avec les infrastructures étudiantes : hébergement, restauration, etc.

3.5.3

3.5.4

3.6.1

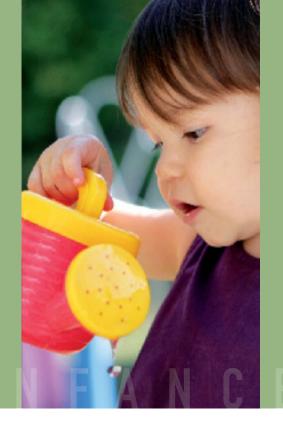
3.6.2

3.6.3





PETITE ENFANCE



3.1.1	
•	

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

3.3.2

ETAT DES LIEUX

- ► Le Conseil Général participe à un réseau de partenaires actifs dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et MSA (Mutualité Sociale Agricole) notamment.
- ► Le besoin en accueil régulier s'élève à environ 1 950 enfants ; 21 structures « petite enfance » proposent 346 places. L'accueil de jeunes enfants est par ailleurs assuré par les 616 assistantes maternelles agréées par le Conseil Général.

ENJEUX

- Proposer une offre d'accueil de proximité de qualité.
- Renforcer le maillage du territoire.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Augmenter la capacité d'accueil, par exemple au travers des Maisons d'Accueil Maternelles.
- Mieux prendre en charge le handicap, y compris en activités de loisirs ou périscolaires.

3	3	3
J	··	.J

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

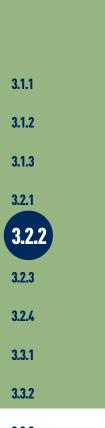
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3







Ш

SOLIDARITÉS

3.3.3

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

ETAT DES LIEUX

- La population est très marquée par son vieillissement, sa dispersion et son isolement sur le territoire.
- Le Conseil Général a mis en place des actions visant à favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes handicapées).
- ► Le Conseil Général pilote et coordonne l'intervention des associations d'aides à domicile (700 emplois), offrant un maillage du territoire et une proximité forte (2 000 000 km parcourus en 2011).
- ➤ 500 packs domotiques installés jouent un rôle majeur dans la prévention des chutes et créent du lien social.

ENJEUX

- Consolider l'aide à domicile.
- Procéder à une adaptation des logements.
- Développer l'offre de transport adaptée.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Départemental en faveur des Personnes en Perte d'Autonomie (2010–2015).
- Mettre en place des solutions techniques au domicile des personnes en perte d'autonomie afin de les sécuriser et de favoriser le maintien du lien social.
- Généraliser l'offre de transport accompagné.

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3



INSERTION



	2/11/2	
		3.1
20	No.	3.1
4	MAN AN	3.1
	717	3.2
		3.2
		3.2.
		3.2
		3.3
	-4	3.3

3.3.3

ETAT DES LIEUX

- ► 7 833 personnes sont couvertes par le RSA et 18.4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
- ► Le Conseil Général a élaboré avec ses partenaires un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et un Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ces deux dispositifs définissent les orientations de la politique d'insertion de la Creuse.
- **▶** Des partenaires accompagnent les personnes en difficulté dans leur recherche d'emploi, par exemple avec le Pôle Emploi. La MSA (Mutualité Sociale Agricole) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) les aident financièrement avec le versement d'allocations

ENJEUX

- Le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE), intégrant une approche sociale, économique et professionnelle, constitue un levier d'évolution maieur. L'IAE s'appuie beaucoup sur le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.
- La clause d'insertion sociale dans les marchés publics, qui encourage l'emploi des personnes en difficulté, est désormais un outil juridique au service de l'insertion.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- S'appuyer sur l'IAE et l'ESS en termes de développement économique et social.
- Uniformiser l'accompagnement des diverses institutions et favoriser la cohérence des parcours d'insertion (Pôle Emploi, Conseil Général).
- Déployer des actions d'insertion, notamment par les contrats aidés sur les métiers en tension non délocalisables.
- Faciliter l'usage de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.
- Développer des groupes de paroles de bénéficiaires du RSA pour valoriser la citoyenneté.

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2 3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3







LOGEMENT

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

ETAT DES LIEUX

- ► Le Conseil Général déploie une politique sociale d'accès et de maintien au logement. Il s'appuie sur des dispositifs réglementaires, les collectivités locales, les associations, les bailleurs sociaux, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et les fournisseurs d'énergie.
- ▶ 1 432 ménages ont bénéficié du Fonds Solidarité Logement en 2011.
- ▶ 1 074 aides ont été versées au titre de la précarité énergétique.
- ► 13.4% des logements sont vacants, mais 8.6% des logements sont classés médiocres ou très médiocres dans le classement cadastral (4.1% au niveau national).

ENJEUX

- Encourager l'amélioration du parc immobilier et notamment leur qualité thermique.
- Favoriser l'adéquation du parc immobilier aux besoins et aux difficultés de la population.

PISTES D'ACTION Identifiées

- Inciter les bailleurs à améliorer la qualité des logements : isolation thermique par exemple.
- Renforcer les actions de prévention dans le cadre du FSL : diagnostics et travaux.
- Mobiliser et sécuriser les bailleurs privés en faveur d'une demande d'habitat social (dispositif de gestion locative adaptée).
- Eco conditionner les aides.

3.6.3





TRANSPORTS



3.	.1	.1	ı

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

3.3.2

ETAT DES LIEUX

- ➤ 21 lignes régulières sont organisées et gérées par le Conseil Général. Pour améliorer l'accès au transport en commun, plusieurs outils ont été mis en place :
- ▶ 29 services de transport à la demande ;
- ► La plate-forme Mobilimousin qui recense tous les trajets disponibles avec les indications horaires par type de bus ;
- La tarification à 2€.



ENJEUX

 Des mesures de promotion des transports en commun sont indispensables face à la menace d'augmentation des coûts des déplacements et à leurs enjeux environnementaux.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

• Promotion des pratiques de transport collectif : Mobilimousin / covoiturage.

3	3	L

3.3.3

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3



AGENDA 2

Ш

BÂTIMENTS

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.3.2

3.1.1

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

ETAT DES LIEUX

► Le Conseil Général gère les bâtiments des 18 collèges creusois et les 95 bâtiments dont la collectivité est propriétaire.

ENJEUX

• Les bâtiments relevant du Conseil Général sont caractérisés par les problèmes d'isolation, ce qui alourdit les factures énergétiques Les entreprises en charge des travaux sont souvent confrontées au développement de leurs compétences concernant les techniques innovantes pour faire des bâtiments du Conseil Général, des exemples de performance énergétique.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Inscrire les bâtiments du Conseil Général dans une logique de qualité énergétique : HQE, BBC (Bâtiments Basse Consommation), label Minergie par exemple.
- Programmations pluriannuelles d'objectifs pour les plans d'actions du bâtiment.
- Accompagnement des entreprises pour développer leurs capacités à utiliser des techniques nouvelles.
- Mise en place d'indicateurs précis pour pouvoir évaluer davantage les actions du Conseil Général et leurs évolutions : thermique, accessibilité des bâtiments, activités confiées aux entreprises, etc.

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3







3.1.1

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

3.3.2

ETAT DES LIEUX

- Le Conseil Général réalise des travaux neufs, effectue l'entretien et met en œuvre les opérations de viabilité hivernale sur un réseau de 4 375 km de routes départementales. Cela représente 35 mètres de RD par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 9.5 mètres / habitant. 37% des routes départementales sont classés en montagne (moyenne nationale 22%).
- ► La Direction des Routes met en place depuis plusieurs années des pratiques « routes durables » :
- choix des enrobés à faible impact environnemental. Cette part a pratiquement doublé de 2011 à 2012 :
- les fraisats (résidus issus du fraisage des routes) sont réutilisés. Les marchés publics passés par le Conseil Général avec des entreprises de travaux publics sont ouverts à variantes environnementales et visent la réutilisation de ces fraisats :
- 100% du marquage au sol avec de la peinture à l'eau quand les conditions climatiques le permettent.
- abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des bas-côtés :
- fauchage raisonné du bord des routes pour favoriser la biodiversité, notamment pour la faune entomologique ;
- utilisation de la bouillie de sel (sel en grain et saumure mélangés) et de la saumure pour le déneigement et l'optimisation des circuits en hiver (diminution par moitié de la consommation de sel).

ENJEUX

 Promotion et valorisation des pratiques environnementales.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- Prendre en compte la dimension environnementale dans toutes les actions au quotidien (fauchage, déneigement, travaux) et dans la conception des projets.
- Mettre en place des plates-formes intermodales de transport sur le bord des routes : covoiturage et transports en commun.

3	.3	.3

3.	3	4

3.	4	.1

3.4.2	

3.4.3

•		- 1
-7		- 1
-1.	4	

•	-		
-2	•		k
-1	-4	١.	

3.5.1

2	L	6
J.	J	-/

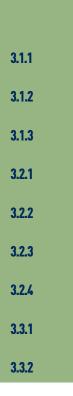
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3





Ш

DÉCHETS

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3

3.6.4

ETAT DES LIEUX

- Le Conseil Général élabore le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, c'est-à-dire les déchets ménagers et assimilés.
- ► Il est à l'initiative de la création d'un syndicat technique départemental qui pilote un projet de traitement des déchets.
- ► 60 tonnes de déchets sont traités par 13 EPCI (Communautés de Communes ou Syndicats).
- ► 60% des déchets sont enfouis, 32% valorisés et 8% compostés.
- La collecte est actuellement mal structurée et peu cohérente, le coût du traitement est variable sur le territoire.

ENJEUX

- Améliorer l'impact environnemental et économique de la gestion des déchets.
- Réduire le volume et traiter localement les déchets.

PISTES D'ACTION Identifiées

- Promouvoir la réduction des déchets et leur valorisation.
- Contribuer à l'harmonisation des coûts et à la cohérence sur le territoire départemental
- Exemplarité de la collectivité.





3.2.4
3.3.1

3.1.1

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.3.2

3.3.3

ETAT DES LIEUX

► La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire l'élaboration par le Conseil Général d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Il constituera le volet énergie-climat de l'Agenda 21.

► Aucune aide directe actuellement du Conseil Général sur ce champ, mais 1 074 aides au titre de la précarité énergétique.

_	м			т	1
_	м		-	ш	v
П	W	ш	П	u	Λ

• Réduire la consommation énergétique. • Augmenter la part des énergies renouvelables. **PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES** • Elaborer le PCET du Conseil Général.

Augmenter	l'indépe	ndance	énerg	étique
départeme	nt.			

• Promouvoir les énergies renouvelables.

• Promouvoir les économies d'énergie.

• Développer le rôle d'exemplarité de la collectivité.

3.3.4

3.3.5

3.4.1 3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3





EMPLOI

3.3.3

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.3.4 ETAT DES LIEUX

► Fin 2009, le nombre total d'emplois dans le département s'élevait à 45 628. Le taux de chômage s'établissait à 9.4%.

- ► La Creuse est faiblement industrialisée (524 entreprises de type industriel pour 4 715 emplois).
- ► Quelques entreprises sont présentes de manière diffuse sur des niches technologiques.
- Les entreprises artisanales sont très présentes (2 503), et la moitié d'entre elles sont des entreprises individuelles.
- La moyenne d'âge des chefs d'entreprise avoisine les 50 ans.
- ► Certains emplois sont difficiles à pourvoir.
- ➤ 38.2% des emplois sont pourvus dans l'administration publique, soit 17 423.
- ➤ 31.3% le sont dans le commerce, transport et services divers (soit 14 290).
- ► 13.4% le sont dans l'agriculture (soit 6 097).
- Le tourisme représente 1 200 emplois salariés (données 2012).
- ► La filière bois représente 830 emplois.

ENJEUX

- Maintenir voire développer l'emploi.
- Renforcer l'attractivité des emplois, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et plus particulièrement médico-social.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Aider à la transmission des entreprises.
- Développer des filières locales (bois par exemple) ou des savoir faire locaux.

3.6.3







3.3.1

3.1.1

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

ETAT DES LIEUX

L'Economie Sociale et Solidaire regroupe un ensemble de
structures fonctionnant sur des modèles alternatifs à l'économie
traditionnelle, visant à replacer l'économie dans un cadre où
l'humain est au centre des actions. Les activités économiques
sont donc un moyen au service d'un projet sociétal.

- ► La Creuse se situe au 7^{ème} rang national des départements en emplois salariés dans ce domaine, avec 5 000 emplois salariés répartis sur le département, principalement dans les associations (3 500 emplois). C'est une composante essentielle de l'aménagement du territoire en Creuse.
- ► Le Conseil Général a un rôle de facilitateur de l'ESS auprès de tous les acteurs. Des conventions sont signées avec la CRES du Limousin (Chambre Régionale de l'Economie Sociale), qui rassemblent et facilitent l'implantation d'entrepreneurs innovants sur le département.
- ► Le Pôle Jeunesse et Solidarités du Conseil Général est également en première ligne, puisqu'il finance les aides à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et de nombreux emplois du secteur médico-social relevant de l'ESS.
- ▶ De plus, une antenne du CNAM a récemment vu le jour en Creuse, avec la création d'une formation universitaire niveau Master (Bac+5) dans le domaine de l'ESS. Cela démontre une forte implication du département dans ce secteur.
- L'ESS est également une opportunité de valoriser de petits projets et surtout d'apporter une solution au faible tissu démographique existant en Creuse. Une réflexion doit être engagée sur un nouveau règlement des aides pour ce type de porteurs de projets.

E	N	JI	El	JX
ы	IV.	JI	L	JΛ

• Concilier développement économique
aménagement du territoire et cohésion
sociale.

•	Favoriser	les p	ratiques	liées	àl'ESS
et	encourag	er le	s porteui	s de	projet.

 Favoriser la professionnalisation des
acteurs (secteur associatif notamment
et développer le travail en réseau et
la mutualisation des ressources.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

Conditionner les aides afin de mettre
en valeur des projets à périmètre restreint.
De nombreux petits projets ne voient pas le
jour en raison de la conjoncture économique
très défavorable. L'objectif est donc d'impulser
une nouvelle dynamique liée à l'économie
solidaire.

•	Déve	lopper	une p	olitique	d'acc	ueil
de	е рорі	ulation	sur le	e départ	ement	grâce
à	ce lev	rier éco	onomi	que.		

- Soutenir des formes coopératives en lien avec le développement économique.

 Par exemple, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou les groupements d'artisans (déploiement des packs domotiques) doivent être encouragés sur notre territoire.
- Encourager l'activité économique et valoriser des projets innovants à travers cette thématique.

3.	3	.3

3.3.4

3.3.5

	J.	4.	L

3.4.2

J	.4	ď	4

3.4	.5

3.	5.	1

3.	5.	2

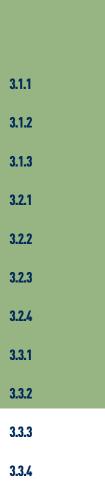
3.5.3
3.5.3

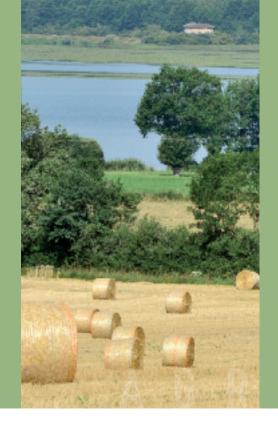
2	6	,

J	U	Ц

J	.(J.	4	

J.U.	J







AGRICULTURE

ETAT DES LIEUX

- La Creuse est caractérisée par la forte présence de l'agriculture dans les activités économiques du département : 5 300 exploitations, 2 530 entreprises artisanales, 503 entreprises industrielles.
- ► 60% de la surface du département sont dédiés à l'activité agricole.
- La Chambre d'Agriculture définit les axes de la politique agricole sur le territoire et constitue l'interlocuteur privilégié des exploitants creusois.
- ▶ Dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture, une réflexion est engagée sur de nouvelles orientations concernant les aides pour l'agriculture biologique.
- ▶ 123 exploitations sont certifiées bio. Mais l'agriculture biologique n'est pas la seule représentation d'une agriculture durable

ENJEUX

- Développer une agriculture bio.
- Encourager des pratiques respectueuses et une agriculture raisonnée.
- Valoriser les produits locaux.
- Encourager les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), pratique liée à une agriculture collective et coopérative visant la réduction des coûts d'entretien et d'acquisition de matériel agricole.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- Reconditionner les aides avec des objectifs
- Sensibiliser sur l'agriculture raisonnée et moins agressive (exemple : le rôle de
- Favoriser la transmission des exploitations : diversifier les activités, repenser les modes de production, agir sur le foncier.
- Développer les partenariats avec la Chambre d'Agriculture qui est le principal levier d'actions.
- Développer les circuits courts, notamment en lien avec la restauration dans les collèges. Un circuit court est considéré comme tel lorsqu'il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

3.5.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.6.1

3.6.2

3.6.3





FORÊT



	3.1
	3.1
	3.1
MAA	3.2
110 1 35	3.2
THE PARTY	3.2
W X D A	3.2
	3.3
	22

3.3.3

ETAT DES LIEUX

- La région est porteuse du développement de la filière, mais on constate un affaiblissement de ses moyens et de ses partenaires.
- ▶ 28% de la surface du département sont couverts par la forêt.
- ► La filière est représentée par 31 entreprises qui offrent 830 emplois, dont 80 emplois d'exploitation forestière. Elle est très peu structurée.

ENJEUX

• Structurer et développer la filière d'une ressource par définition durable.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- Gérer l'exploitation de la forêt.
- Développer une filière bois de qualité en augmentant les moyens pour soutenir chaque maillon de la filière.
- Exploiter la forêt de manière respectueuse de l'environnement.
- Favoriser le développement d'une forêt de qualité dans une optique de développement touristique.

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3,4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

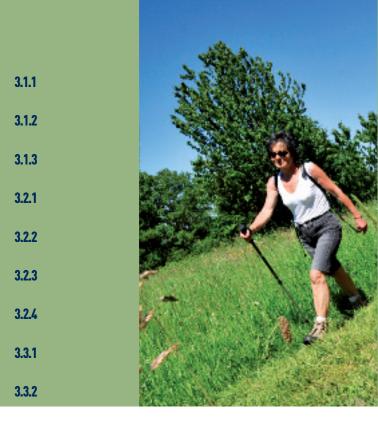
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3





TOURISME

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3

ETAT DES LIEUX

- ► L'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristiques) a élaboré, à la demande du Conseil Général, et mis en œuvre le Schéma Départemental de Développement Touristique de la Creuse.
- ► Une enquête BVA de 2001 relevait en points forts la qualité de l'environnement naturel, du patrimoine culturel, et en points faibles, l'accès à la région et les transports.
- ➤ Cette activité génère environ 1 200 emplois et ne concerne pas un tourisme de masse (13 241 lits en offre marchande et 80 020 lits en offre non marchande).
- L'offre est importante pour des activités de pleine nature :
- 3 000 km d'itinéraires de promenade et randonnée balisés ;
- 1 400 km d'itinéraires de grande randonnée ;
- 1 240 km de sentiers VTT balisés :
- 2 bases de VTT labellisées :
- 3 bases de canoë kayak ;
- o bacco ac carros rayar,
- 24 plans d'eau aménagés
- 3 400 km de rivières et de cours d'eau :
- 3 000 ha d'étangs ;
- 2 golfs, 2 sites d'escalade, 36 clubs d'équitation.
- L'environnement sain et très « naturel » qui règne sur le département représente une attractivité certaine pour les touristes qui recherchent calme et tranquillité, tout en découvrant de grands espaces naturels de grande qualité faunistique et floristique.
- Le département souffre d'une image négative. Pour beaucoup, le territoire n'est pas attractif en termes d'activités estivales et de logements.

ENJEUX

- Qualification du territoire à travers une image de marque.
- Appuyer le tourisme sur les secteurs culturels, patrimoniaux et naturels des autres volets de l'Agenda 21.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Mettre en place une "Plate forme de la marque Creuse" et mesure de son impact.
- Valoriser l'identité creusoise pour en faire un attrait touristique : lier le tourisme aux thématiques patrimoniales de l'Agenda 21.





3.1.1
3.1.2
3.1.3
3.2.1
3.2.2
222

3.2.4

3.3.2

ETAT DES LIEUX

- L'ARS (Agence Régionale de Santé) structure les offres de soin ; le Conseil Général est un facilitateur entre tous les acteurs de la santé sur le territoire.
- La démographie médicale est préoccupante pour tous les Creusois. Avec moins de 200 médecins généralistes, le département n'est pas l'un des moins dotés en France mais les perspectives liées aux départs en retraite sont mauvaises Ces données sont nettement plus dégradées pour les médecins spécialistes ou encore les dentistes avec un ratio pratiquement deux fois inférieur à la moyenne nationale.
- Les temps d'accès aux soins sont longs et difficiles pour une partie importante de la population. Certaines zones sont très éloignées d'un établissement médical (21 mn de temps moyen d'accès à un établissement hospitalier).
- ► Beaucoup d'actions sont entreprises pour accompagner les personnes en difficulté à domicile, avec un réseau d'infirmiers très dense qui constitue un bon maillage du territoire.
- ▶ Des solutions innovantes sont mises en place pour faciliter les soins à domicile, grâce à des packs domotiques installés.

	M			п	V
ь.	N		-	ш	D
ᆫ	ıv	_	ᆫ	u	//

- Favoriser la cohésion sociale en termes de démographie médicale.
- La faible démographie médicale a un impact négatif sur l'attractivité du territoire. L'accueil d'une nouvelle population ne peut pas se faire sans un bon maillage médical.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Vigilance quant à l'évolution de la permanence des soins et de la démographie médicale ou para-médicale, au travers par exemple d'un dispositif de veille sociale.
- Mutualisation des ressources et développement des capacités propres au Conseil Général: actions de santé décentralisées (vaccination, Centre de Planification Familiale par exemple).
- Participation du Conseil Général aux travaux de l'ARS.

3.3.3
3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

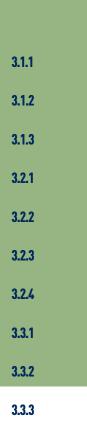
3.5.4

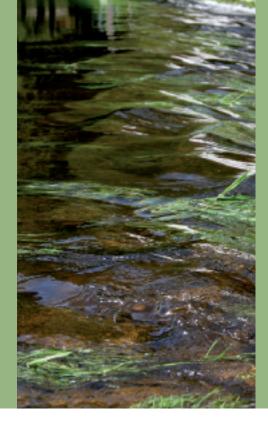
J.J.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3









EAUX

ETAT DES LIEUX

- L'eau est une caractéristique indissociable du département de la Creuse. Le réseau hydrographique est constitué de 5 275 km de cours d'eau.
- ► Afin de gérer cette ressource, le Conseil Général a établi le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et le Schéma Départemental d'Assainissement.
- ► Cependant la gestion actuelle de la ressource ne permet pas de garantir un approvisionnement sécurisé en quantité et en qualité. Les variations saisonnières augmentent en amplitude et conduisent à des situations de rupture d'approvisionnement ; les sécheresses sont de plus en courantes et le niveau des nappes phréatiques et cours d'eau atteint des paliers de faiblesse jusqu'alors jamais constatés. Les réserves en eau peuvent être localement très faibles et il n'y a pas d'interconnexion des réseaux.
- ▶ De plus, il existe une pollution diffuse sur tout le territoire, en lien avec des pratiques agricoles dont l'impact est augmenté en période de sécheresse.
- L'ensemble du territoire se situe en zone sensible à l'eutrophisation, à l'exception des 6 communes du périmètre de l'Agence Adour Garonne.
- Les eaux sont agressives (acidité).

ENJEUX

- L'eau représente une problématique commune à des thématiques diverses et indissociables du développement du territoire et souvent en interaction avec elles.
- Il faut promouvoir une gestion responsable et raisonnée de la ressource. Il s'agit de la valoriser et de la replacer dans son contexte général. En effet, elle a de nombreux usages qu'il s'agit de conserver car elle est souvent banalisée par une grande partie de ses usagers.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Sensibiliser tous les usagers à la ressource
- Mettre en commun l'ensemble des données sur la qualité des eaux pour constituer une base de données générale accessible à tous, afin de valoriser et évaluer les actions sur le milieu.
- Favoriser la mutualisation des ressources.
- Mettre en place des méthodes et techniques modernes, plus durables pour optimiser la destion de l'eau.
- Mettre en place des outils de tracabilité et d'analyses, mettre en cohérence les données existantes (observatoire).
- Instaurer une éco conditionnalité des aides liées à la maîtrise de l'eau.
- Obtenir le Label "rivière sauvage".
- Promouvoir les pratiques Développement Durable.

3.3.5

3.3.4

- 3.4.1
- 3.4.2
- 3.4.3
- 3.4.4
- 3.4.5
- 3.5.1
- 3.5.2
- 3.5.3
- 3.5.4
- 3.6.1
- 3.6.2
- 3.6.3
- 3.6.4







3	.1	.1
2	4	2
3	.1	.Z

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

PATRIMOINE PAYSAGE 3.3.1

ETAT DES LIEUX

- La Creuse possède de riches sites représentatifs de l'identité locale. Ils sont des atouts du territoire en termes de richesses historique et paysagère. De plus, ils représentent un potentiel économique important car l'attrait touristique pour ces sites est indéniable.
- La Conservation départementale du Patrimoine travaille depuis des années sur la connaissance patrimoniale du territoire. Cela permet de restaurer des sites et de les valoriser, par exemple au travers d'ouvrages et de brochures publiés par la collectivité.
- ▶ Le Conseil Général a investi 12 millions d'€ pour la conservation du patrimoine, entre 2007 et 2011, correspondant quasiment à 400 emplois temps plein.

		-		т	
_	N	ш	ы	ш	١
	IA	ш	П	ш	1

- Faire du patrimoine creusois un levier de développement local.
- Construire une politique touristique basée sur cette singularité.
- Mutualiser les acteurs du département afin de mettre en place des projets qui feraient du patrimoine local une pierre angulaire de l'aménagement du territoire.
- Faire du patrimoine un moyen d'identification de la Creuse.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

Valoriser le patrimoine :

- créer un service d'exposition en lien avec la bibliothèque et les archives ;
- créer un label « Patrimoine de la Creuse » :
- créer une animation de territoire autour de
- « 100 points de vue pour la Creuse » ;
- créer un label « Granite de la Creuse ».

Enfin, l'une des pistes d'actions transversales imaginées est celle de la création d'une marque « Creuse », en lien avec le tourisme.

3	.3	.3

3.3.2

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

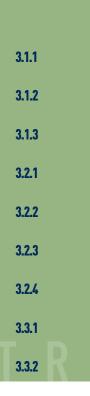
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3







PATRIMOINE NATUREL

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

ETAT DES LIEUX

- ▶ Un service « Biodiversité et éducation à l'environnement » a été récemment créé à partir de l'équipe de la réserve de l'Etang des Landes et a été placé auprès de la Conservation du Patrimoine, dans une volonté de valoriser les atouts du territoire, qu'ils soient historiques ou naturels, et d'en faire des éléments forts de l'identité locale.
- La sensibilisation à l'environnement est au cœur du projet « Réserve ».
- Ce site naturel remarquable du point de vue de la biodiversité, qu'elle soit faunistique ou floristique, a accueilli en 2011 pour faire découvrir les intérêts environnementaux :
- 2 000 personnes au travers d'animations nature et de visites d'une vingtaine d'écoles ;
- 15 000 visiteurs libres.
- ► Par ailleurs, 2% du territoire départemental sont couverts par des zones classées Natura 2000 (gestion financée par l'Etat et des fonds européens).
- ➤ 200 hectares sont gérés par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) du Limousin.

ENJEUX

- Enrichir et développer le lien des populations avec le milieu naturel.
- Faire du patrimoine naturel creusois un levier de développement local et social.
- Construire une politique touristique basée sur cette richesse
- Mutualiser les acteurs du département afin de mettre en place des projets qui feraient du patrimoine naturel une pierre angulaire de l'aménagement du territoire.
- Faire du patrimoine naturel une composante essentielle de l'identité creusoise.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Elaborer un schéma départemental des espaces naturels sensibles (seuls 3 départements, dont la Creuse, n'en ont pas). Mettre en œuvre la taxe existante sur les ENS (Espaces naturels sensibles).
- Acquérir des zones humides (zones d'expansion de crue, tourbières, etc.) et des sites remarquables, afin de constituer un réseau de sites à valoriser qui pourrait permettre une proximité, notamment par rapport aux écoles et collèges creusois (éducation à l'environnement).
- Favoriser l'appropriation du thème par les populations locales, créer un réseau continu et cohérent d'animation du territoire, placer le Conseil Général en pointe au niveau régional sur cette thématique.
- Valoriser et entretenir des haies pour une valorisation de la ressource bois et une valorisation de la ressource eau.
- Renforcer l'éco exemplarité du chantier "Réserve".
- Créer un observatoire de la biodiversité qui agrégerait les données existantes.
- Conditionner les aides.

3.6.2

3.6.3





CULTURE



h	
\\	3.1.1
	3.1.2
	3.1.3
	3.2.1
	3.2.2
	3.2.3
	3.2.4

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.3.1

3.3.2

ETAT DES LIEUX

Les actions culturelles en Creuse sont très nombreuses et couvrent un grand nombre de domaines. Elles s'appuient sur des structures emblématiques telles que la Cité de la Tapisserie, le Conservatoire, la Bibliothèque départementale de la Creuse, la Scène Jean Lurçat ; mais aussi sur un tissu associatif important, au premier rang duquel se place l'ADIAM (Association Départementale pour l'Information et l'Animation Musicale).

Le Conseil Général subventionne 66 organismes culturels. Toutefois, il n'a pas de politique culturelle bien identifiée.

	м		т	N
-	N	ш	ш	ь.
_	IV	IJ.	U	V۸

Faire de la culture un levier de lien social et d'attractivité du territoire :

- structurer et organiser l'offre culturelle ;
- favoriser la diversité et l'originalité des pratiques ;
- soutenir les associations.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- Imaginer un Schéma Départemental de la Culture pour développer une véritable politique culturelle : créer un règlement des aides pour le tissu associatif (conditionnées selon des critères d'innovation, d'originalité,
- Développer de nouveaux outils et améliorer les moyens existants de promotion et de communication sur les actions culturelles creusoises.
- Anticiper la révolution numérique.
- Démocratiser l'accès à la culture pour les familles les plus fragiles : faire évoluer les modes de diffusion du passeport culture.
- Elargir les partenariats du passeport culture pour une meilleure couverture territoriale.

3.4.1
3.4.2

3.4.3

3.4.4 3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.2

3.6.3





SPORT

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

3.5.1

3.5.2

3.5.3

3.5.4

3.6.1

ETAT DES LIEUX

- Le Conseil Général veille à la bonne qualité des équipements sportifs des collèges, encourage la pratique de la natation au collège et aide financièrement les associations sportives et les comités.
- ► La Creuse n'a pas une politique sportive liée à la compétition. Aucune discipline n'est caractérisée par un club professionnel.
- ► 45 sportifs bénéficient du « fonds départemental aux sportifs de bon niveau ».
- ► 600 associations, 60 disciplines, 28 000 licenciés : le taux d'adhésion aux associations sportives est le plus élevé des départements français.
- Les activités sportives de plein air sont nombreuses (tourisme).
- Le taux d'adhésion des séniors est plus élevé que la moyenne nationale.

ENJEUX

• Lien social, protection de l'environnement, promotion des bienfaits du sport sont autant d'enjeux qui peuvent être intégrés au projet d'Agenda 21 du Conseil Général. Toutes les actions des nombreuses associations doivent être valorisées et globalisées par ce projet.

PISTES D'ACTION **IDENTIFIÉES**

- Conseil Général des Jeunes : développer les rencontres sportives inter collèges autour des problématiques de Développement Durable.
- Intégrer les notions de Développement **Durable dans les prochaines conventions** pluriannuelles d'objectifs (2013-2016) avec les comités départementaux.
- Intégrer des associations de protection de l'environnement aux événementiels sportifs organisés en Creuse.
- Promouvoir le sport comme facteur de santé.

3.6.2

3.6.3





3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.3.2

3.1.1

3.1.2

3.1.3

3.2.1

3.2.2

3.2.3

3.2.4

3.3.1

ETAT DES LIEUX

- ► Les UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) et les UTT (Unité Territoriale Technique) sont réparties sur le territoire et assistent localement les Creusois.
- La politique territoriale du département vise à répondre aux besoins de la population locale avec le plus de réactivité possible. La bonne connaissance locale et le maillage du territoire représentent des atouts considérables en faveur cette politique.
- La collectivité aide également financièrement des projets locaux avec le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC).



П	V	П	П	Т	V
CI	N	J		U	Λ

- La territorialisation permet la réactivité, le maillage du territoire représente une véritable force d'action sur la population.
- Elaborer une politique structurée dans sa globalité : social, routes, développement et une approche professionnelle nouvelle prenant en compte dans toute action ces composantes.
- Intégrer le modèle rural à un modèle d'avenir.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Développer les maisons de département en renforçant les points visio-accueil publics.
- Passer d'une approche sectorielle à une approche globale et décloisonner les modes de fonctionnement.
- Mutualiser les connaissances, les ressources et les moyens.

3.4.2

3.4.4

3.4.3

3.4.5

3.5.1

3.5.2

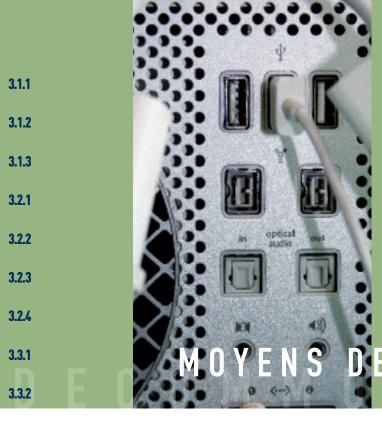
3.5.3

3.5.4

3.6.1

3.6.2

3.6.3





COMMUNICATION

3.3.3

3.3.4

3.3.5

3.4.1

3.4.2

3.4.3

3.4.4

3.4.5

ETAT DES LIEUX

- La mise en place de la politique régionale du développement du réseau de Haut Débit a été déléquée à un syndicat mixte, DORSAL, regroupant les trois conseils généraux de la région, le Conseil Régional, les différentes communautés d'agglomération des principales villes régionales, ainsi que les communautés de communes dispersées sur le territoire limousin.
- **▶** 250 km de fibre optique, 25 opérateurs disponibles permettent de couvrir l'ensemble du territoire de la Creuse par l'ADSL aujourd'hui.
- ▶ Certaines zones restent éloignées des centraux téléphoniques. L'accès à Internet y est difficile et de mauvaise qualité.
- ► Certaines structures isolées géographiquement sont reliées par voie hertzienne.
- Axione, avec l'appui et le soutien du Conseil Général, met en place des solutions alternatives : antenne relais, parabole ou wimax.
- L'offre alternative est très peu visible, reste méconnue de la population creusoise car la communication n'existe quasiment pas sur cet aspect.

ENJEUX

- Réduire la « fracture numérique » entre les zones rurales et les zones très urbanisées.
- L'accès à Internet est un enjeu essentiel en termes de développement économique, d'attractivité du territoire, de développement local, de maintien des populations, de lien social ou d'accueil de nouveaux arrivants.

PISTES D'ACTION IDENTIFIÉES

- Créer un observatoire (dans le cadre de DORSAL II par exemple) avec l'INSEE, pour mettre en place des indicateurs afin de quantifier l'accès et les usages le plus précisément possible.
- Contribuer à la promotion des solutions alternatives pour répondre au mieux aux besoins des Creusois.
- Encourager les élus à évoquer cette thématique dans les réunions cantonales.
- Sensibiliser la population aux infrastructures de réseau locales pour augmenter le taux d'utilisation chez les particuliers et chez les professionnels.
- Développer par secteurs (tourisme, santé, économie, agriculture, ...), les coopérations avec les partenaires locaux proches du Conseil Général.
- Aider financièrement les populations les plus faibles.

3.5.1 3.5.2 3.5.3 3.5.4

3.6.1 3.6.2

3.6.3



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

NOTE

NOTE

NOTE

NOTE

